



AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-316

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 14 septembre 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-316, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 110F* ».

Ce règlement vise à modifier la grille des spécifications de la zone 110F insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'ajouter de nouveaux usages quant à l'hébergement résidences de tourisme et à la location d'unités prêt-à-camper de type yourte (structure traditionnelle).

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 21 octobre 2020.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 22^e jour du mois d'octobre 2020.

La greffière,


M^e Ariane Camiré